

Aperçu des méthodes de tarification en assurance-incendie

Gérard Parizeau

Volume 1, numéro 11, 1933

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1109156ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1109156ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

HEC Montréal

ISSN

0004-6027 (imprimé)

2817-3465 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Parizeau, G. (1933). Aperçu des méthodes de tarification en assurance-incendie. *Assurances*, 1(11), 1–2. <https://doi.org/10.7202/1109156ar>

ASSURANCES

JOURNAL MENSUEL DES ASSURANCES



1725, rue St-Denis — Montréal

Aperçu des méthodes de tarification en assurance-incendie

II

Les tarifs particuliers

Comme nous l'avons signalé précédemment, les tarifs particuliers ou spécifiques (1) portent sur les risques collectivement ou individuellement protégés contre le feu (2), les églises, les établissements religieux, les écoles, les risques industriels en général et les bâtiments incombustibles. Voici les principaux :

Fire-proof schedule : Tarif des constructions incombustibles.

Sprinklered risk schedule : Tarif des risques protégés par extincteurs automatiques (3).

Brick mercantile schedule : Tarif des risques commerciaux (brique).

Frame mercantile schedule : Tarif des risques commerciaux (bois).

Manufacturing schedule : Tarif industriel.

Church schedule : Tarif des églises.

School schedule : Tarif des écoles.

Afin de compléter l'énumération, ajoutons la *Mercantile Occupancy Table*, qui tarifie les occupations commerciales, les *Exposure Tables* pour le risque de voisinage et le *Waterworks standard* ou *National Board Grading*, qui classifie les installations municipales par ordre d'efficacité et leur accorde une cote connue sous le nom de *Key* ou *basis rate* : taux collectif ou de base. Ces barèmes sont le complément des tableaux de tarification.

Examinons l'usage que l'on fait de ces divers tarifs (4). Nous verrons ainsi comment ils rendent mieux justice aux cas individuels.

(1) Le premier exemple de tarif spécifique remonte à 1843 environ—moment où en Angleterre on dressa celui des industries textiles. Plus tard, l'exemple fut suivi en Amérique sous l'influence de groupements comme le National Board of Fire Underwriters. Les tableaux se multiplièrent, chacun fournissant son apport à l'élaboration de la méthode qui, une fois connue et appréciée, se généralisa. L'édition définitive du *Universal Mercantile Schedule* remonte à 1893. Elle est l'œuvre d'un groupe de compagnies assistées des représentants de syndicats d'assureurs.

Au Canada, la généralisation de la tarification spécifique date du début du XXe siècle. Les premiers tarifs industriels remontent à 1905 et la révision du barème des occupations commerciales, à 1904.

(2) Collectivement, c'est-à-dire par un aqueduc et un poste de pompiers; individuellement, par une installation d'extincteurs automatiques.

(3) Dans la pratique, ce tarif subit de nombreuses modifications imposées par la concurrence.

(4) Notons que certains de ceux-ci s'apparentent fortement à l'*Universal Mercantile Schedule*.

Nous avons signalé précédemment les cinq éléments principaux qui constituent le taux : situation, construction, occupation, voisinage, protection individuelle. Dans les tarifs généraux, nous avons vu qu'on accorde à chacun d'eux une attention sommaire. Ce qui caractérise les tarifs particuliers c'est l'analyse extrêmement détaillée du risque que l'on fait sous ces divers aspects. Parce qu'on veut tarifier tous les risques suivant leur valeur propre, on les étudie avec minutie et l'on parvient à accorder à chacun d'eux le taux qui lui convient. Ainsi, on obtient le résultat recherché : à risque identique, taux identique.

Pour qu'on puisse juger de l'étendue de l'analyse, voici un certain nombre de choses qui sont examinées et notées par l'inspecteur de la *Canadian Fire Underwriters' Association* chargé de la tarification d'un immeuble (5) : nature et épaisseur des fondations, des murs, des planchers, fini des murs, des plafonds, ouvertures dans les murs, dans les planchers, genre de toiture, de corniches, nombre et type de puits d'air, genre de poutres, installation du chauffage et de l'éclairage, superficie, nombre d'étages, usage de l'immeuble, travaux exécutés, procédés de travail, matières employées, protection individuelle, etc. Bref, un examen très fouillé de ce qui peut occasionner un incendie, l'alimenter et l'intensifier.

Toutes ces indications sont classées. Elles servent de base à l'établissement du taux en fonction du standard: immeuble-type, auquel sera comparé le risque. Toute chose supérieure au standard sera bonifiée, par contre, toute infériorité sera frappée d'une surprime.

Notons donc à nouveau que ce qui caractérise le tarif particulier c'est l'examen aussi précis que possible du risque à tarifier. Et maintenant, étudions avec quelque attention le plus simple de tous, le tarif des immeubles en bois utilisés pour fins commerciales. Cela nous permettra de donner un exemple du fonctionnement général.

(5) James R. Wright dans *Fire Insurance*.

La situation économique au Canada

	1901 1903	sept. 1933	sept. 1932
Production Industrielle			
Acier — tonnes	48,660	38,650	23,140
Papier-journal — tonnes ..	194,200	179,420	150,630
Automobiles — nombre	6,079	5,808	2,342
Energie hydroélect. — 1,000,000 kw h.	1,508	1,450	1,279
Indice de l'emploi — 1926 = 100	88.5	90.4	86.7
Commerce			
Importations — \$1,000	38,747	38,498	34,504
Exportations — "	15,135	58,328	42,665
Exportations de blé — 1000 boisseaux	8,653	19,666	26,874
Valeur des contrats — \$1,000	9,480	8,487	8,547
Finances			
Dépôts bancaires—\$1,000,000	2,649	2,457	2,097
Billets en circulation "	119	150	146
Prêts à court terme "	109	305	114
Receites de l'Etat "	28.82	24.97	22.98
Divers			
Assurance-Vie, Ventes \$1,000	27,082	25,142	25,023
Prix de gros, 1926 = 100	69.4	68.9	66.9

L'élément-construction est déterminé par le tableau de tarification proprement dit. L'occupation relève de l'*Occupancy Table*; la situation, du *Waterworks Standard* et le risque de voisinage, des *Exposure Tables*.

L'élément de construction

Le tableau que nous étudions contient les rubriques suivantes : murs, toiture, superficie, puits d'air, cheminées, éclairage, force motrice, chauffage, et fautes de direction. Sous chaque rubrique se classent les charges, surprimes et bonifications que l'on applique au cas envisagé. A titre d'exemple, voici quelques détails relatifs aux murs et à la superficie. Nous nous limiterons à ces deux rubriques afin de ne pas surcharger notre texte, destiné seulement à donner une vue d'ensemble du sujet.

Murs— Charges

Tôle ondulée sur poutre d'acier—fondations en dur25
Brique entre colombages, bois lambrissé de brique, métal lambrissé de bois60
(Même charge pour des bardeaux d'asbeste d'au delà de 1/8e de pouce d'épaisseur.)	
Bois : planche à déclin (clapboard) et type "boards and battens"75
"Balloon or open board finish"85

Fondations—

Piliers de bois10
Hauteur—pour le 3e étage10
" " 4e "20

Fini intérieur—

Plâtre en bon état ou lambris de métal à tous les étages : déduire 5 cents.	
Fini en mauvais état ou de piètre construction : ajouter de 5 à 10 cents.	

Etat de la rue—

Rue non pavée ou difficile d'accès en face de l'immeuble : charge minima10
Si la largeur est inférieure à 60 pieds, mais supérieure à 5001
Si inférieure à 50 pieds, ajouter pour chaque 5 pieds01

Réseau des fils extérieurs—

Si l'on croit qu'il doit rendre difficile le travail des pompiers : d'un cent à trois.	
--	--

Superficie de l'immeuble—

Charge par 1,000 pieds carrés, au delà des premiers 1,000 pieds carrés, soit 1/2 cent par 10005
---	-----

Encore une fois, toutes ces charges sont prévues pour combler les déficiences de l'immeuble tarifié en fonction de l'immeuble-type.

L'occupation

Et maintenant le barème des occupations, *Mercantile Occupancy Table*. C'est lui qui détermine les surprimes, variables suivant la nature des occupations et leur nombre. Les indications qu'il fournit s'ap-

Aperçu des méthodes de tarification en assurance-incendie
(Suite de la première page)

pliquent en parti à l'immeuble et en partie au contenu. Voici quelques-unes de ses classifications :

No.	Occupancy Charges	Add to rate	Add bldg for contents
709	Hardware. No Tin Shop. No paints or oil except in sealed tins.	5c.	35c.
710	Other than above. No limit to oils in bulk. If in Fire-proof room with fire doors and room drained, and vented to outside or if all oils or varnishes are in steel tanks and self-measuring pumps deduct .05c off 1st Col. charges. Permission for 1 gal. of gas.	15c.	35c.
711	Hardware Storage (no shelf or polished goods)	5c.	25c.
712	" Heavy Bar Iron		15c.
713	" Saddlery or Harness	5c.	30c.

La situation

Le *Waterworks Standard* donne le taux collectif ou de base : *Key rate*. Une équipe d'ingénieurs ayant étudié les modes d'extinction de l'incendie dans la ville à tarifier, on a constitué un dossier sur l'installation de l'aqueduc, les canalisations d'eau, les conditions d'approvisionnement, le service d'extinction proprement dit et son efficacité, etc. A l'aide du standard, la ville est alors classifiée en tenant compte également des conflagrations passées et de la possibilité de nouvelles. C'est en se basant sur le dossier que le comité compétent de la *Canadian Fire Underwriters' Association* tarife la ville.

Le risque de voisinage

Quant aux *Exposure Tables*, c'est-à-dire le barème des risques de voisinage, elles sont censées indiquer les surprimes applicables. Notons qu'on en fait peu usage. On se contente généralement de données approximatives fournies par la pratique de tous les jours. Ainsi, on est assez souvent porté à exiger une surprime pour un risque parce qu'on se rappelle l'avoir fait dans un cas à peu près semblable.

* * *

Nous terminerons par un exemple cette rapide étude du tarif des bâtiments en bois utilisés pour fins commerciales. Ainsi on comprendra mieux ce que nous voulions dire précédemment en affirmant que le tableau de tarification rend mieux justice aux cas individuels.

Reprenons un des exemples cités dans notre premier article, celui d'un immeuble en bois, à la toiture en bardeaux d'amiante, occupé comme logement aux étages supérieurs et comme magasin au premier. Les notes de l'inspecteur contiennent les détails suivants :

Situation : Montréal, rue X, ayant une largeur de 50 pieds.

Construction: murs en planches à déclin, (clapboard), 3 étages, toiture en bardeaux d'amiante, fondations de pierre, cheminée en brique reposant sur un bâti en bois, superficie par étage de 50 x 50, soit

2.500 pieds carrés, puits d'air garni de vitre de moins d'un quart de pouce d'épaisseur et mesurant 6' par 5', fils électriques à nu, chauffage à l'air chaud.

Occupation : au premier étage, un magasin de quincaillerie, ayant un stock de peinture dans des bidons hermétiquement clos, 3 gallons de gazoline, 5 gallons de térébentine, 25 gallons d'huile à peinture. Au second et au troisième, le logement du propriétaire.

Fautes de direction : cendres et déchets dans la cave; boîtes vides et déchets dans la cour.

Protection intérieure : un extincteur chimique de deux gallons et demi au premier étage.

Protection extérieure : poste de pompiers à 500 pieds.

Risque de voisinage : léger, l'immeuble étant entouré de maisons d'habitation en briques.

Avec ces données, le taux se détermine ainsi :

IMMEUBLE	
Charges	
MURS (Walls)	.75
CHEMINEE SUR BATI (Chimney on bracket)	.05
NOMBRE D'ETAGES (No. of floors)	.10
SUPERFICIE (Area)	.07½
PUITS D'AIR (Skylight)	.02½
FILS ELECTRIQUES (Electric wires)	.02
CHAUFFAGE A L'AIR CHAUD (Hot air heating)	.05
LARGEUR DE LA RUE (Street width)	.01
OCCUPATION (6) (Occupancy)	.30
TAUX COLLECTIF (Key rate)	.50
RISQUE DE VOISINAGE (Exposure Hazard)	.03
FAUTES DE DIRECTION (7) (Faults of management)	.35
TAUX BRUT (IMMEUBLE) (Gross rate — Building)	2.26
Bonifications	
(Credits)	
LOGEMENT AUX 2e et 3e ETAGES (Dwelling)	.10
EXTINCTEUR CHIMIQUE (Chemical extinguisher)	.05
	.15
TAUX NET (IMMEUBLE) (Net building rate)	2.11
CONTENU	
TAUX COLLECTIF: EXCEDENT SUR TAUX DE L'IMMEUBLE (Key rate)	.15
OCCUPATION (cote du contenu dite 2nd column charge)	.35
	.50
TAUX DU CONTENU	2.61
Quincaillerie	2.61
Ameublement	2.46
(6) .05 pour le commerce de quincaillerie, .25 pour la gazoline.	
(7) Cave .25, cour .10.	

Pour obtenir le taux de l'immeuble et du contenu avec la règle proportionnelle, il suffit d'enlever un pourcentage variable suivant l'endroit et la nature de la chose assurée. A Montréal, on déduit généralement 20 pour cent pour l'immeuble et 15 pour cent pour le contenu.

* * *

Nous venons d'étudier sommairement la méthode de tarification de la Canadian Fire Underwriters' Association, que suivent le plus grand nombre de sociétés d'assurance-incendie dans la province de Québec. Comme elle est assez complexe, nous nous en sommes tenus à l'exposer dans ses grandes lignes. Quoique élémentaire, notre travail jettera quelque lumière sur un sujet dont un trop grand nombre de gens du métier ne connaissent pas le premier mot. Il nous restera à nous demander dans un troisième article sur quoi sont basées les charges et bonifications.

Gérard PARIZEAU
licencié en sciences commerciales.

Ce journal est imprimé par l'
ECLAIREUR de MONTREAL, Inc.
1725 rue St-Denis, Montréal, HARBOUR 8216

Tél. : HARBOUR * 0123

BRAIS, LETOURNEAU & L'ESPERANCE
AVOCATS

F. Philippe Brais, C.R. Edifice
Jean Létourneau Insurance Exchange
Léo D. L'Espérance 276 St-Jacques O.
A. J. Campbell Montréal

La Coopération
A LAQUELLE
DOIT S'ATTENDRE

L'AGENT

1o L'Agent, pour son client, désire une compagnie dont la solvabilité est indiscutable et où, comme vendeur, on lui réservera un accueil sympathique et, au besoin, des conseils pour la solution de ses problèmes d'assurances.

2o La Compagnie, en retour, compte sur l'expérience et le bon jugement de ses agents pour le choix des risques et la représentation fidèle des conditions physiques de chaque risque.

La coopération des deux offre à l'assuré protection parfaite, et, en cas d'accident, un prompt règlement.

NEW YORK FIRE INSURANCE Co.
Etablie en 1832
Merchants & Manufacturers Fire Ins. Co.
Etablie en 1849
American Equitable Ass. Co. of New York

J. MARCHAND, Gérant
Bureau au Canada
Edifice Insurance Exchange
MONTREAL